

## COMPTE RENDU

### BUREAU DE CLE Réunion du 5 novembre 2024

#### Salle de l'ADMR – Mirabel et Blacons

##### Membres présents :

ANINAT Adrien	DDT Drôme
BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BRELY Christian	Président FDPPMA Drôme
CHARMET Martine	Conseillère départementale
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATRON Jean-Pierre	OFB
MATTHIEU Roger	FRAPNA
SIVADE Eve	Agence de l'eau
TRON Frédéric	SMRD

##### Autres présents :

ARNAUD David	Directeur SMRD
CHEVALIER Elise	CCVD
FREY Sara	CCVD
GIRARD Sabine	Chercheuse, INRAE
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
LASSAUSSE Sophie	Directrice SID
PETITJEAN Claire	SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD
SAUNIER Faustine	Stagiaire CCD

##### Membres excusés :

BON Serge	Chambre agriculture 26
BREYNAT Philippe	OUGC
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
GILLES Daniel	Conseiller départemental
LESAFFRE Nathalie	CD 26
VEILLET Jean Marc	ASL Vallée de Boulc

## Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du bureau du 8 octobre
  2. Demande d'avis sur le périmètre du PTGE Roubion-Jabron
  3. Retenues de stockage d'eau : partage d'état des lieux et travail faisant suite aux ateliers SAGE Drôme 2050
  4. Actualités et questions diverses
- 

## Accueil

P. LESPETS introduit la séance en présentant les membres excusés.

### **1. Validation du compte-rendu du bureau CLE du 8 octobre 2024**

*Sans remarque de l'assemblée, le compte-rendu est validé à l'unanimité.*

### **2. Demande d'avis sur le périmètre du PTGE Roubion-Jabron**

C. PROUST présente le contexte de cette demande d'avis.

G. CROZIER rappelle le besoin d'associer les bons acteurs pour réfléchir et mettre en œuvre en prenant exemple de la gouvernance dans le projet SYDEO.

C. PROUST précise les enjeux et réflexion associés et interroge la DDT sur les motivations de cette demande d'avis.

G. CROZIER partage à l'assemblée la position de l'intercommunalité CCVD qu'il représente ce jour et rappelle le lien avec les communes adhérentes au SMRD.

P. LESPETS demande si les 2 communes concernées ont demandé rattachement ou non au périmètre du PTGE Drôme en cohérence avec le vote CCVD. Il présente également la position de la commune de Loriol qu'il représente par ailleurs.

P. BAUDIN trouve délicat de se positionner sans connaître les avis et souhaits officiels de ces 2 communes.

J.P. MATRON rappelle que les enjeux quantitatifs sur la Teyssone sont importants avec la présence d'au moins 5 canaux et plans d'eau alimentés et des enjeux d'assecs avec un amont classé en réservoirs biologiques révélateur d'enjeux milieux importants.

C. PROUST rappelle également que la Teyssone est classé comme masse d'eau déficitaire et qu'à ce titre elle est intégrée dans le SDAGE dans le bassin Roubion Jabron. Il précise que l'Olagner n'est quant à lui, pas classé en déficit quantitatif. Il complète en rapportant qu'au niveau de l'OUGC de la Drôme, l'Olagner et la Teyssone sont associés à l'unité de gestion Roubion-Jabron. Il ajoute qu'au niveau GEMAPI, la commune de Saulce sur Rhône est bien rattachée au territoire du Roubion Jabron et que Cliauslat et Mirmande sont rattachées au territoire du SMRD dans le cadre de la compétence GEMAPI.

P. LESPETS appelle à donner un avis sur ce dossier et les enjeux qu'ils soulèvent.

## **E. SIVADE**

G. CROZIER s'engage à être fidèle à la décision de la CCVD qui est de ne pas inclure les communes de Ciousclat et de Mirmande dans le PTGE Roubion Jabron.

R. MATHIEU souhaite faire confiance aux élus locaux.

D. ARNAUD propose un éclairage avec deux éléments qui semblent se télescoper : l'histoire des collectivités avec leur rattachement administratif et les enjeux hydrographiques. Il précise que si ces communes n'intègrent pas le PTGE Roubion-Jabron, elles devront en conséquence intégrer le PTGE Drôme ce qui impliquerait probablement de revoir le périmètre PTGE Drôme.

G. MAGNON souhaite faire confiance aux élus locaux. Il questionne dans quel bassin ces communes appartiennent.

C. BRELY propose une intégration de ces communes dans la démarche Roubion-Jabron.

A. ANINAT précise qu'au vu des échanges, il préfère que ces communes expriment une motivation à intégrer un PTGE plutôt que de ne pas vouloir intégrer un périmètre.

L. BLANC partage que dans un 1<sup>er</sup> temps, il souhaitait s'abstenir, mais qu'au vu des réflexions, il aimerait éviter de redécouper des périmètres, simplifier les démarches et donc que ces communes rejoignent le périmètre Drôme.

E. GREGOIRE souhaite suivre la volonté des élus.

C. LEMERCIER souhaite s'inscrire également dans la décision des élus concernés.

J.P. MATRON ne veut pas se prononcer, mais parler des enjeux milieux et questionne la commune de Saulce sur Rhône.

M. CHARMET s'en remet à la décision des élus locaux.

E. SIVADE souligne qu'il faudra un traitement à part de ce territoire avec des actions spécifiques.

P. BAUDIN souhaite soutenir la décision des élus. Il questionne le devenir de la commune de la Répara Auriplés qui semble isolée sur la carte.

P. LESPETS rappelle que ce sujet doit être éclairé de tous les éléments. Il regrette que l'avis des communes ne soit pas posé.

F. TRON suit la décision des élus locaux.

S. LASSAUSSE ne se prononce pas.

***P. LESPETS synthétise les échanges et propose la formulation de l'avis suivant à l'assemblée : suivre l'avis des élus locaux des communes de Ciousclat et Mirmande selon leur souhait de rejoindre ou non le PTGE Roubion Jabron et rejoigne le PTGE Drôme sous réserve de l'avis des deux conseils municipaux. L'avis est émis en l'état.***

### **3. Retenues de stockage d'eau : partage d'état des lieux et travail faisant suite aux ateliers SAGE Drôme 2050**

C PETITJEAN expose les objectifs et les éléments de contexte en rappelant la sensibilité et complexité du sujet. Elle précise les définitions et différents cas de figure rencontrés sur le bassin : multiples situations différentes de retenues selon typologie, alimentation, gestion différente... selon ces cas, les points de vigilance, notamment leurs effets sur l'hydrographie ne sont pas identiques. Elle rappelle le besoin de cadre et d'anticipation tout en cherchant à apporter au mieux des réponses sur les projets actuels pour éviter au maximum les impacts hydrologiques et accompagner au mieux l'adaptation au changement climatique. A partir des enseignements SAGE Drome 2050 et des 4 axes structurants de la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique, elle rappelle l'interdépendance de ces axes et le besoin de conditionner particulièrement l'axe stockage aux autres axes.

P. BAUDIN pense qu'il faut rajouter la classe de retenue alimentée par REUT aux classes de retenues présentées.

E. SIVADE précise que dans le cadre de financement Agence de l'Eau, il n'y a pas aujourd'hui de retenue financée alimentée par pompage en nappe. Elle précise que nos territoires ne se sont pas tournés sur ces solutions.

J.P. MATRON réagit sur les symboles associés aux baisses de débits et leur traitement statistique. Il reconnaît que globalement ces valeurs sont à la baisse. Il rappelle l'obligation réglementaire d'une déconnexion estivale des retenues. Quant aux périodes de remplissage, il privilégierait plutôt de rester sur des périodes d'interdiction en étiage.

P. LESPETS partage son sentiment de difficulté à fonctionner avec des dates/périodes administratives d'étiage déconnectées des épisodes pluvieux. Il aimerait trouver une souplesse de gestion au regard des situations hydrologiques réelles. Il appelle à la prudence et au pragmatisme.

E SIVADE rappelle le lien entre gestion conjoncturelle et structurelle. Elle rappelle le besoin pour les territoires de s'appuyer sur un socle réglementaire et peut être de coupler avec du conjoncturel.

G CROZIER entend les propos et s'accorde sur une nécessaire adaptation au contexte de changement climatique et un besoin de réactivité. Il évoque également un besoin de souplesse.

F. TRON appelle à la vigilance sur les dérogations. Il souhaiterait trouver un équilibre et du bon sens collectif dans notre gestion.

C. BRELY rappelle l'existence du protocole départemental d'encadrement des projets de retenues, signé collectivement. Il rappelle le besoin de l'appliquer.

C. PETITJEAN explique que ce protocole est une base qu'il convient de conforter. Elle souligne que le travail proposé est d'aller plus loin que ce protocole et de spécifier les besoins de notre territoire.

L. BLANC demande à ce qu'on ne focalise pas uniquement sur les besoins d'eau agricole et qu'on mette plus en avant les co-bénéfices potentiels liés à des projets et à la mise en place de retenues. Il a besoin d'une approche plus collégiale en lien avec le projet de territoire.

E. SIVADE se dit en accord avec une approche territoriale et rappelle le besoin d'analyses coûts bénéfiques territoriaux qui sont une des bases des principes des PTGE. Elle rappelle que l'AERMC n'a accompagné qu'à ce jour des petites retenues inférieures à 50 000 m<sup>3</sup> à son échelle. Elle insiste sur l'importance du rapport taille/surface sur les notions/impacts liées à l'évaporation.

C. PETITJEAN rappelle et pose les interrogations sur les périodes remplissage. Elle reconnaît la nécessité d'une gestion plus adaptative et souligne qu'à l'heure actuelle, le suivi des débits et des volumes de référence font face à l'absence de données. Le suivi des débits sur le bassin est limité à certains points sur la Drôme, le Bez et la Gervanne dont le plus en aval sur la Drôme est à Saillans. Dans l'état, une gestion en fonction de l'hydrologie ne lui semble pas adapté. Pour atteindre cet objectif, il réside un besoin d'améliorer et de réinterroger collectivement nos bases et d'évoluer ensemble.

P. BAUDIN rappelle le besoin de mettre en avant les choses qui existent sur le territoire, en matière de sobriété, de résilience et le besoin de mettre en lien l'AEP. Aussi, bien rappeler que les retenues sont un outil de sécurisation et d'accompagnement à la transition.

E. SIVADE rappelle l'importance de la notion de durabilité, en donnant l'exemple du Doux doté de beaucoup de retenues aujourd'hui abandonnées / sans usage agricole.

F. TRON rappelle le socle du laisser à la nature ses besoins en eau. Il partage l'exemple vu sur Solaure en Diois d'un agriculteur disposant d'une retenue mais pas forcément d'un accès à l'eau avec parfois des difficultés de remplissage. Il évoque également qu'y compris en situation d'accès à l'eau, d'autres paramètres restent à considérer dont l'évapotranspiration et l'assèchement des cours d'eau. Il souhaite ancrer dans les réflexions ces notions de risques associés aux retenues.

L. BLANC demande des retours d'expérience sur cette notion de durabilité. Il s'interroge sur la faisabilité, réalité possible à terme de faire des cultures sans besoin de complément en eau d'irrigation hors pluie. Il rappelle le besoin de recherche d'une viabilité collective de l'agriculture sur le long terme.

E. SIVADE rappelle toutes les réflexions et les trajectoires dressées pour l'alimentation qui doit évoluer / comportement des consommateurs doit être cohérent.

E. CHEVALIER, excuse C. CAILLET pris ce jour sur son exploitation, rappelle le travail dans ce sens mené sur le territoire au travers notamment de la prospective agricole et alimentaire Biovallée 2050, des chantiers menés sur l'accompagnement des filières et les expérimentations en cours à l'échelle CCVD. Elle souligne également l'inscription du territoire dans un réseau de territoires pilotes et engagés avec possible retour expériences des pays du sud, déjà plus impactés que nous. L'eau est indispensable et reste la bonne porte d'entrée pour mobiliser et travailler collectivement.

P. BAUDIN s'interroge sur évolution de l'agriculture, le devenir des terres autrefois à l'élevage ou à la vigne qui vont évoluer.

C. PETITJEAN SAGE et PTGE ne peuvent apporter toutes les réponses mais se veulent être un appui pour aider à la nécessaire transition et adaptation. Elle poursuit la présentation en lien avec les retours d'expériences sur les conditionnements à l'utilisation d'eau stockée pour l'irrigation.

#### **4. Actualités et questions diverses**

C. PROUST partage les informations d'évènements et prochaines étapes de travail.

P. LESPETS remercie avec attention l'ensemble des partenaires.

Séance levée à 11h50.